

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix Huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Michelle HUVET (pouvoir à Monsieur THOMAS), Didier PIGNARD

---

**Objet : Modification de la régie d'avance**

Vu la délibération D 08 04 623 du 15 avril 2008, instaurant une régie d'avance destinée à la distribution des chèques déjeuner,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 septembre 2018

Monsieur le Président explique que les dépenses de cette régie ont augmenté depuis sa création, de ce fait il convient de la modifier afin d'être assuré convenablement en cas de perte et de vol,

Monsieur le Président propose de modifier l'acte de création comme suit :

Article 1 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est porté à 6 000 €.

Article 2 : Les autres articles demeurent inchangés.

Article 3 : le Président et le comptable public assignataire de St Priest seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Après Délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de l'acte de création de la régie d'avance destinée à la distribution des chèques déjeuner,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette décision.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le



ID : 069-256900796-20180926-2018\_47-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN S  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES  
PRESENTS.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise  
au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 27 septembre 2018

Le Président

Jean-Pierre TALUT

